

FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

COMMUNIQUE N° 005/FECAFOOT/CE/PDT/2024 DU 30 SEPTEMBRE 2024 CONSTATANT LE DEPOT DES CANDIDATURES AU COMITE EXECUTIF DE LA **FECAFOOT**

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION ELECTORALE.

Vu la Constitution;

Vu la loi N° 2018/014 du 11 juillet 2028 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives au Cameroun ;

Vu les Statuts et textes de la FECAFOOT;

Vu la constatation de la vacance des postes au Comité Exécutif de la FECAFOOT; Vu le communiqué N° 004/FECAFOOT/CE/PDT/2024 du 26 septembre 2024 portant ouverture des candidatures au Comité Exécutif de la FECAFOOT ;

Est constaté le dépôt des dossiers de candidature suivants au Comité Exécutif de la FECAFOOT:

- 1- POUR LE REPRESENTANT DE LA LIGUE REGIONALE DE L'OUEST
 - **BOUADEU AUGUSTIN**
- 2- POUR LE REPRESENTANT DE LA LIGUE REGIONALE DE L'EXTREME-NORD
 - YOUSSOUFA
 - **GARBA MAHAMAT**
- 3- POUR LE REPRESENTANT DE LA LIGUE REGIONALE DU SUD-OUEST
 - ESSA PIUS TABI
 - AWANTOH HENRY NEBA

Conformément à l'article 12 alinéa 3 du Code Electoral de la FECAFOOT, les candidats ont un délai de 03 jours, soit jusqu'au 03 octobre 2024 pour compléter éventuellement leurs dossiers.

Par ailleurs, en raison de l'incompatibilité des fonctions de membre du Comité Exécutif et de Délégué à l'Assemblée Générale, les membres du Comité Exécutif ne peuvent délivrer de lettres de parrainage.

Par conséquent, les lettres de parrainage signées par ces derniers doivent être remplacées dans le délai de 03 jours ci-dessus.

Le Président de la Commission Electorale,

Gilbert SCHLICK

sgoffice@fecafoot.org

www.fecafoot-officiel.com Numéro de contribuable: M089600013325C









